

Décision du Maire N° 24 – 05 portant attribution du marché de travaux de l'aménagement de l'avenue Conti

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le projet de requalification de l'avenue Conti,

Vu le dossier de consultation des entreprises,

Vu la consultation lancée dans le cadre de la procédure adaptée et le rapport d'analyse des offres,

Considérant que l'offre de la société EUROVIA BFC SAS est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

1° de confier le marché de travaux de l'aménagement de l'Avenue Conti à la société EUROVIA BFC SAS (5 rue Joseph Marie Jacquart 58 640 VARENNES VAUZELLES) pour un montant de 479 946,44€ HT soit 575 935,73€ TTC.

2° L'exécution des travaux se fera conformément au marché.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 21 mai 2024



Le Maire,
Sylvie CANTREL